



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023\_822

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC DOMINIQUE SAMPIERO**

Vu la délibération n°2023/CC025 par laquelle le Conseil Communautaire du 7 mars a approuvé la modification statutaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay ayant pour objet de compléter les actions au titre de la compétence « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire » par l'item suivant : « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire »,

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place un Contrat Territoire Lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Département du Pas de Calais,

Considérant que la signature de ce Contrat Territoire Lecture aura lieu au Pôle Culturel Le Cuivre à Labourse en présence de Dominique Sampiero, auteur ayant beaucoup œuvré sur le territoire qui dispose de toutes les qualités artistiques pour participer à cet événement, et dont le travail est reconnu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Dominique SAMPIERO, domicilié à Floursies (59440), 18 rue du Moulin, pour un événement qui se déroulera au pôle culturel le Cuivre à Labourse, le 21 décembre 2023 et ce pour un montant de 568 € nets de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec Dominique SAMPIERO, domicilié à Floursies (59440), 18 rue du Moulin, ayant pour objet l'animation lors de la signature du Contrat Territoire Lecture en proposant une rencontre et une lecture qui se déroulera au pôle culturel le Cuivre à Labourse (62113), le 21 décembre 2023 et ce pour un montant de 568 € nets de taxe.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 DEC. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **13 DEC. 2023**

Et de la publication le : **13 DEC. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
**DAGBERT Julien**